

## COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018 À 20H 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (10) :**

BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, COMBET François, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves.

**Absents (3) :**

BELHADDAD Abdelhamid,  
DELEGLISE Christian,  
SORNET Emilie.

**Procurations (3) :**

Abdelhamid BELHADDAD à GIRARD Philippe  
DELEGLISE Christian à GROS Bernard  
SORNET Emilie à LAPERROUSE Madeleine

**Secrétaire de séance :** LAPERROUSE Madeleine

Validation du compte rendu de la séance du 24 mai 2018.

### ORDRE DU JOUR :

#### **I. DELIBERATION CONCERNANT LES STAGIAIRES D'ETE ;**

Gérard BORDON indique que 7 stagiaires renforceront le personnel communal durant les vacances cet été :

- 4 pour le nettoyage du groupe scolaire, encadrés par les ATSEM
- 3 aux services techniques, encadrés par les agents techniques (le nombre de stagiaires aux Services Techniques a volontairement été limité à 3 pour tenir compte de nos possibilités d'encadrement)

Une réunion de sensibilisation se tiendra le samedi 30 juin à 10 heures en mairie en présence de l'adjoint en charge du personnel et d'un employé communal. L'accent sera mis sur l'attitude à tenir et la sécurité sur le lieu de travail.

VOTE : 13 pour

Claude BERARD souligne que le centre social DECLICC propose la mise à disposition de jeunes, encadrés par ses animateurs, pour de menus travaux (nettoyage de la cour de l'ancienne école, petits travaux de peinture...)

En échange, DECLICC leur offrira des animations ou des sorties gratuites.

## **II. DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES OU COMPLEMENTAIRES :**

Le Percepteur demande une délibération du conseil municipal concernant le paiement des heures supplémentaires ou complémentaires.

Cette délibération doit préciser la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires (ou complémentaires) ainsi que les modalités de liquidation (paiement ou récupération)

Le conseil municipal délibère en ce sens en précisant que tous les services peuvent être concernés et que ces heures seront soit rémunérées soit récupérées en accord entre les intéressés et la hiérarchie (Maire ou Adjoint en charge du personnel).

VOTE : 13 pour

## **III. DELIBERATION CONCERNANT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS :**

Les demandes ont été examinées lors de la réunion de la commission "Relationnel et embellissement" du 25 juin 2018.

Pour les associations dont le siège est sur notre commune, le montant attribué est fonction des animations organisées durant l'année et de la participation des associations aux grands événements ou festivités se déroulant à Sainte Marie.

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUBVENTION 2017</u></b>	<b><u>PROPOSITION 2018</u></b>
Association des Parents d'Elèves	1 100 €	1 100 €
Union Bouliste	700 €	540 €
ACCA	1 000 €	1 000 €
Echo des Montagnes	400 €	400 €
Anciens Combattants	200 €	200 €
Club Sportif La Ruaz		75 €
	<b>3 400 €</b>	<b>3 315 €</b>

Pour les associations extérieures à la commune, le montant est fonction du nombre d'adhérents et de l'intérêt local des activités. Au vu du grand nombre de demandes, les associations sont subventionnées à tour de rôle sauf exceptions.

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUBVENTION 2017</u></b>	<b><u>PROPOSITION 2018</u></b>
Basket Club de Cuines	75 €	0
Gym. La Chambre/St Etienne	90 €	0
Maurienne Lutte	300 €	En attente
As Cuines-La Chambre	300 €	En attente
Maurienne escalade	100 €	100 €
C A M rugby	0	120 €
GRIZZLY Bike	0	285 €
U A Maurienne	0	135 €
Nautic Club Mauriennais	0	100 €
Bleuets de Maurienne	0	135 €
Caps et Handicaps	0	100 €
Jeunes Pompiers de Maurienne	0	150 €

Régul'Matous	0	100 €
Vivre et Agir en Maurienne	100 €	0
	<b>965 €</b>	<b>1 225 €</b>

**Soit un montant total de 4 540 €.**

Pour toutes les associations, suite à la forte demande de mise à disposition de salles communales, Claude BERARD indique que les associations qui s'impliquent dans la vie communale seront privilégiées.

Concernant la venue des boulistes de Chialemberto, une participation pour l'apéritif sera votée ultérieurement.

Gérard BORDON évoque la subvention pour l'AFP (Association Foncière Pastorale) qui avait demandé une somme de 1 500 €. Philippe GIRARD explique que la demande sera traitée à part et le montant attribué sera fonction des travaux effectués notamment au Pinay d'en Haut. Une somme est prévue au budget.

Gérard Bordon confirme qu'un devis a été validé par l'association.

VOTE pour les montants proposés : 13 pour

Remarque : la commune pourrait "sponsorisé" le calendrier des pompiers en achetant un encart.

#### **IV. PARTICIPATION AU VIN D'HONNEUR DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CAISSES A SAVON ;**

La manifestation se déroulera les 6,7, et 8 juillet prochains avec une cérémonie d'ouverture le 6 juillet à 20h30. Elle rassemblera plus de 150 participants.

Le comité d'Animation des 2 Cuines (CA2C) a demandé une participation financière de la commune pour le vin d'honneur.

Une somme de 250 € est proposée

VOTE : 13 pour

#### **V. DELIBERATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LE BOIS ;**

En tant que commune forestière, Sainte Marie est éligible à 100 %.

Il s'agit d'une avance de trésorerie afin d'engager les travaux d'exploitation en 2018 et de rembourser après en avoir encaissé les recettes en 2019.

Ce fonds s'élève à 8 000 € (montant des dépenses prévues : 7 740.72 €)

VOTE pour autoriser le Maire à signer toutes les pièces : 13 pour

#### **VI. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET DE TRAVAUX ONF AU FAILLY ;**

Il s'agit de travaux de cloisonnement sur la parcelle 6 sur une longueur de 1 400 m fin de permettre le passage d'engins pour l'exploitation forestière.

François COMBET indique que des devis ont été demandés et que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise MAURO à 5.8 €/mlinéaire soit un montant total de 8 114.20 € ht.

La commune peut prétendre à une subvention de 40% soit un coût des travaux de 6 188 € ht.

VOTE pour demander la subvention la plus haute possible : 13 pour

**VII. DELIBERATION CONCERNANT LA TAXE DE SEJOUR SUR LES MEUBLES DE TOURISME ;**

La taxe de séjour a été instaurée l'an dernier et son taux doit être voté chaque année. Après concertation des autres communes du canton, nous proposons de ramener, pour 2019, le tarif des meublés de tourisme non classés au tarif plancher soit 0.20 €.

Claude BERARD rappelle qu'il n'est pas d'accord sur le principe d'instaurer cette taxe au vu du faible rapport qu'elle induit.

VOTE : 1 abstention (Claude BERARD), 12 pour

**VIII. DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE STATIONNEMENT D'UN FOOD TRUCK ;**

Un habitant de La Chambre souhaite une autorisation de stationnement un soir par semaine pour vendre des burgers, crêpes et des boissons.

Afin de favoriser la reprise de notre commerce communal, nous proposons de reporter notre décision.

VOTE : 13 pour

**IX. VALIDATION DEFINITIVE DES CONVENTIONS SAINT-ALBAN, SAINT-COLOMBAN ET SAINTE-MARIE (EX CCVG) ;**

Il s'agit de valider :

1) La convention de répartition des emprunts entre les 3 communes de l'ex-CCVG

Les 3 communes se sont entendues pour participer solidairement au paiement du tiers des annuités des emprunts contractés (un emprunt de 500 000 € et un emprunt 101 100 € pour le centre équestre).

Les conseils municipaux de St Alban et St Colomban ont déjà approuvé cette convention.

2) La convention concernant la gestion du centre équestre

Une convention d'usage a été signée par le gérant. Celui-ci compte à sa charge :

- le règlement des factures d'eau, d'électricité
- les taxes d'occupant et de traitement des ordures ménagères
- les frais d'entretien courant liés règlementairement à sa charge

Seront répartis entre les 3 communes :

- les frais de gestion : 1 630 € (assurances, contrôles sécurité incendie, contrôles règlementaires des ERP...)
- le montant de la finalisation des travaux de livraison du bâtiment : 4 000 € (extincteurs, réseau d'eaux pluviales, réfection d'électricité)

Les réparations d'entretien et les nouveaux investissements seront soumis à l'approbation des 3 conseils municipaux avant réalisation.

Toute recette de fonctionnement sera répartie au 1/3 entre les 3 communes.

En cas de vente du bâtiment, la recette reviendra au 1/3 aux 3 communes.

VOTE pour valider la répartition des emprunts et la gestion du centre équestre : 13 pour

Concernant l'emprunt de 350 k€ sur le matériel roulant et la voirie, de nouveaux taux de répartition ont été convenus : soit 12.5 % pour St Alban, 62.5 % pour St Colomban et 25% pour Ste Marie (au lieu de 38 %)

## **X. VALIDATION DE L'AVENANT AU MARCHE D'ACCESSIBILITE MAIRIE :**

Claude BERARD rappelle que le marché initial comportait les travaux de mises en accessibilité de la mairie et un "rafraîchissement" de la salle du conseil. Des travaux complémentaires se sont avérés utiles :

- l'installation de 2 bouches d'aération (aspiration/ventilation) pour 2 726 € ht
- le remplacement des huisseries (ouvrants des fenêtres, 4 petites et une grande) pour 6025 € ht
- la réfection du sas menant à la salle du conseil pour 2 380 € ht
- la pose de stores screen pour l'occultation pour 3 828 € ht
- un rétro projecteur et son bras

Soit un montant total pour l'avenant au marché de 14 959 € ht.

VOTE : 12 pour

Olivier MARTIN-COCHER ne prend pas part au vote

La fin des travaux est estimée à la mi-juillet.

## **XI. DIVERS :**

- Claude BERARD fait le bilan de la réunion de la commission Voirie avec Profil Etudes concernant l'entrée Nord de la commune :

- Un enfouissement de l'éclairage public a été évoqué
- Un état des réseaux est prévu
- En liaison avec le Département un nouveau stationnement du bus assurant le transport scolaire est préconisé : sur la voie publique.
- Une étude sur la vitesse le long de la départementale a été effectuée par la société ELSI pour le Département. Des capteurs ont été posés en 3 points de la RD74 : l'entrée Nord, au bas de la Pallud et aux Champagnes pendant une semaine.  
En moyenne : 85% des usagers roulent à moins de 54 km/h  
50% des usagers roulent à moins de 46 km/h  
15% des usagers roulent à moins de 33 km/h

Rappel : la vitesse en ces points est limitée à 50km/h

- Philippe GIRARD propose de renouveler notre adhésion à la Société d'Economie Alpestre de Savoie. Le montant annuel pour les 113 hectares pastoraux de la commune s'élève 200 €.

VOTE : 13 pour

- Comme chaque année, nous devons faire face à des impayés et admettre en non-valeur :

- Pour la Régie : 1 378 €
- Pour l'eau : 1052 €

VOTE : 13 pour

- Le centre équestre de St Rémy souhaite utiliser le four communal pour une vente de pains avec buvette. Pour ne pas pénaliser l'activité de "Cheval, notre Passion", nous ne donnons pas suite à cette demande.

- L'Association Voisins Vigilants et Solidaires a proposé un rendez-vous téléphonique (4 juillet à 18h) pour faire connaître son activité : organiser des groupes de surveillance lors d'absences ou de vacances des habitants. Plusieurs communes ont déjà entrepris cette démarche. Nous étudierons la suite à donner.

- La société ZERAPP (Intermarché) a déposé son projet d'agrandissement à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

L'enseigne a fait part d'un projet avec l'école de Sainte Marie "Handi Mallette" financé par l'Association des Mousquetaires pour les Handicapés et leur Insertion. L'intervention au sein de l'école se fera le 28/09/2018 et proposera des ateliers d'échanges sur les représentations du handicap, des ateliers de mise en situation de handicap, une initiation à la langue des signes etc...

- A l'occasion du centenaire de 1918, la 4C a décidé de fédérer la commémoration par une cérémonie cantonale à La Chambre le vendredi 9 novembre avec la participation de différents acteurs (associations, écoles, collège)  
L'organisateur de cette manifestation recevra une subvention de 1 000 à 1 500 €.

- Une enseignante a demandé à disposer d'une salle de classe la dernière semaine d'août pour aider 3 élèves avant l'entrée au collège. La municipalité a donné son accord.

- Suite au courrier de Mme GENIN reçu en Mairie et transmis à tous les conseillers concernant les transactions des terrains au Mont-d'En-Haut, M. le Maire demande le point de vue de chacun pour éventuellement revenir sur la décision prise lors du conseil du 24 mai 2018.

Après discussion, le conseil ne souhaite pas donner suite et maintien sa décision.

- Gérard BORDON informe le conseil que Cyprien CHANTELOUP recruté le 7/07/2015, titularisé le 7/07/2016 a demandé sa mutation au TDL. Il a quitté ses fonctions le 25/06/2018.

La mutation étant intervenue dans les 3 ans suivant son embauche, nous allons demander au nouvel employeur, comme la loi l'autorise, de prendre en charge le coût de toutes les formations suivies par l'agent durant son passage dans la collectivité (soit 3 685 €)

Thierry BENHAIM a été embauché le 18 /06/2018 pour occuper le poste devenu vacant. Il sera présenté aux conseillers lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 23h55.